Pays de la Châtaigneraie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERVAL - BREUIL-BARRET

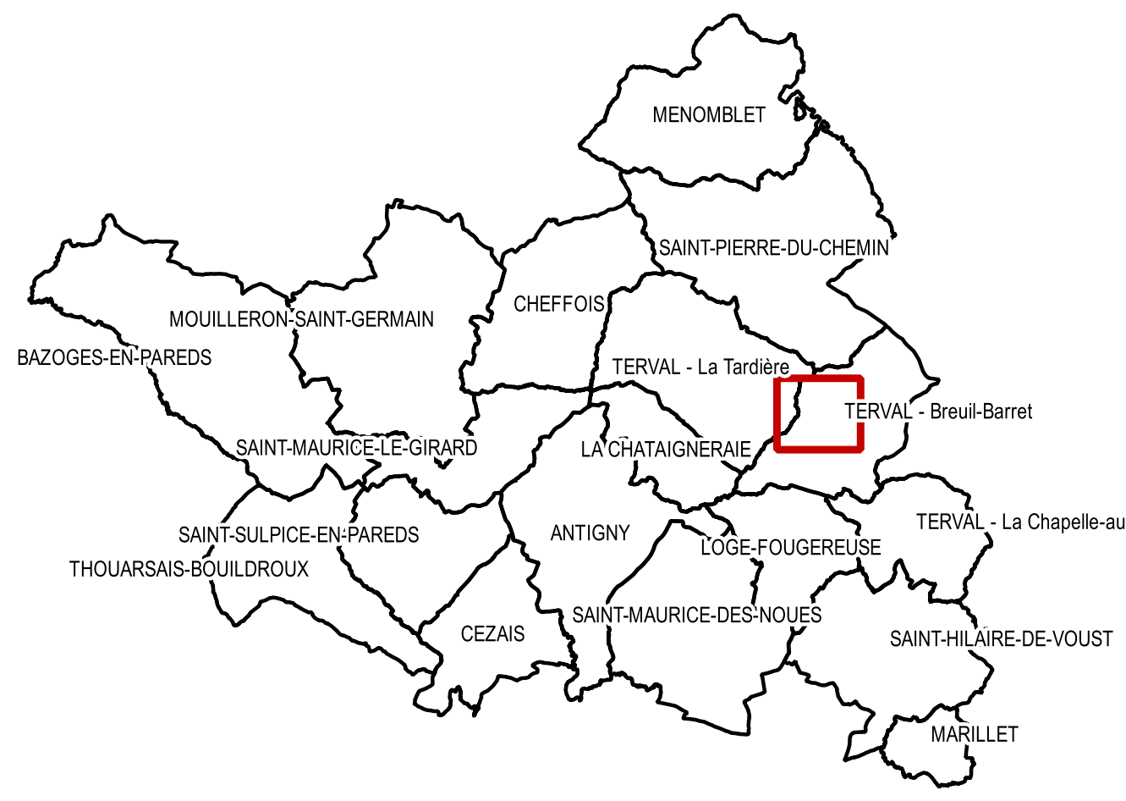

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- ☐ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- ☐ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ⊠ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▤ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▤ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▤ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 100 200 m

Echelle 1:2500,000003

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
BREUIL-BARRET	12	Accès zone	Commune	532
BREUIL-BARRET	13	Bassin d'orage	Commune	5378
BREUIL-BARRET	14	Aménagement et sécurisation carrefour	Commune	826
BREUIL-BARRET	15	Lagunage	Commune	11312
BREUIL-BARRET	16	Liaison douce	Commune	65
BREUIL-BARRET	17	Liaison douce	Commune	161

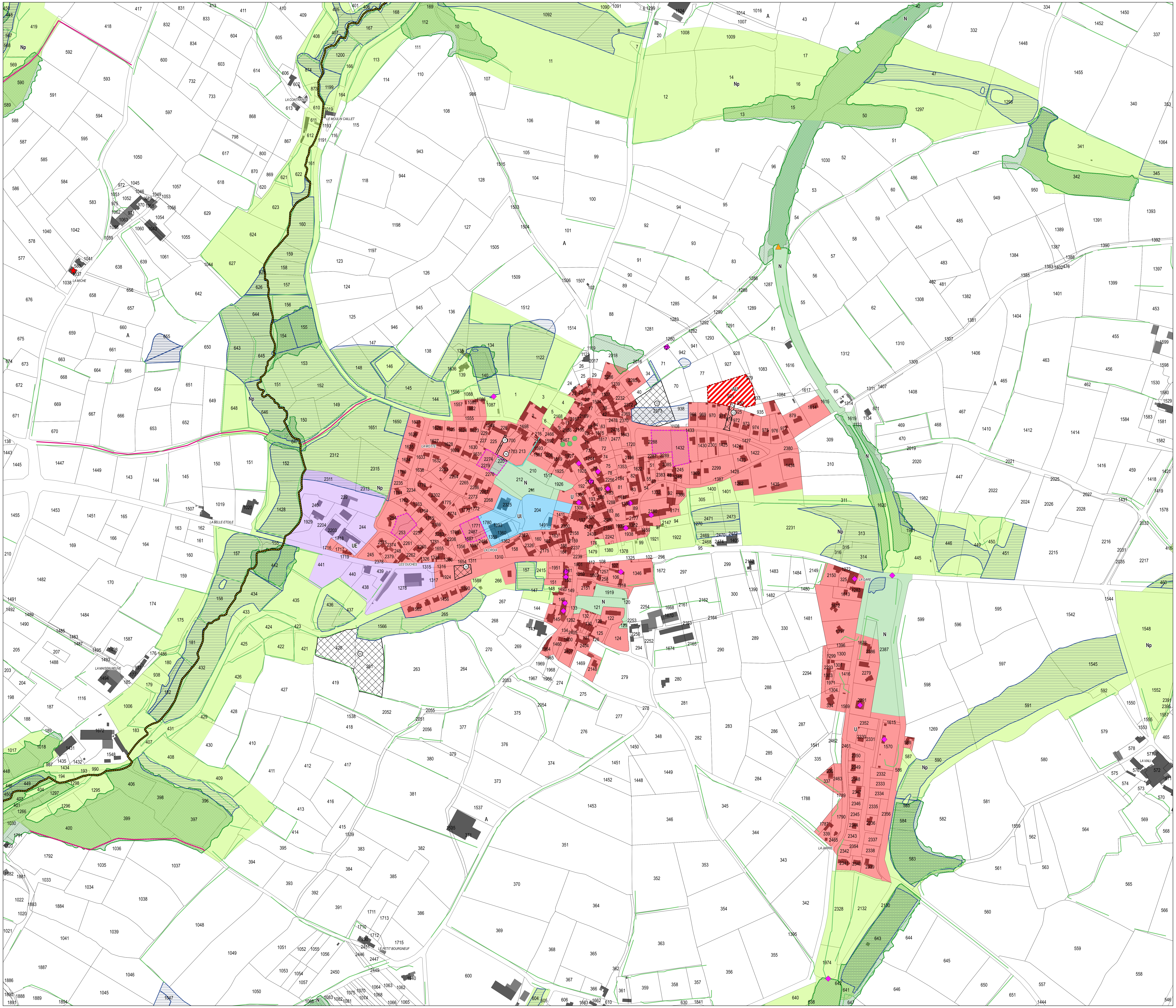

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERVAL - BREUIL-BARRET - NORD

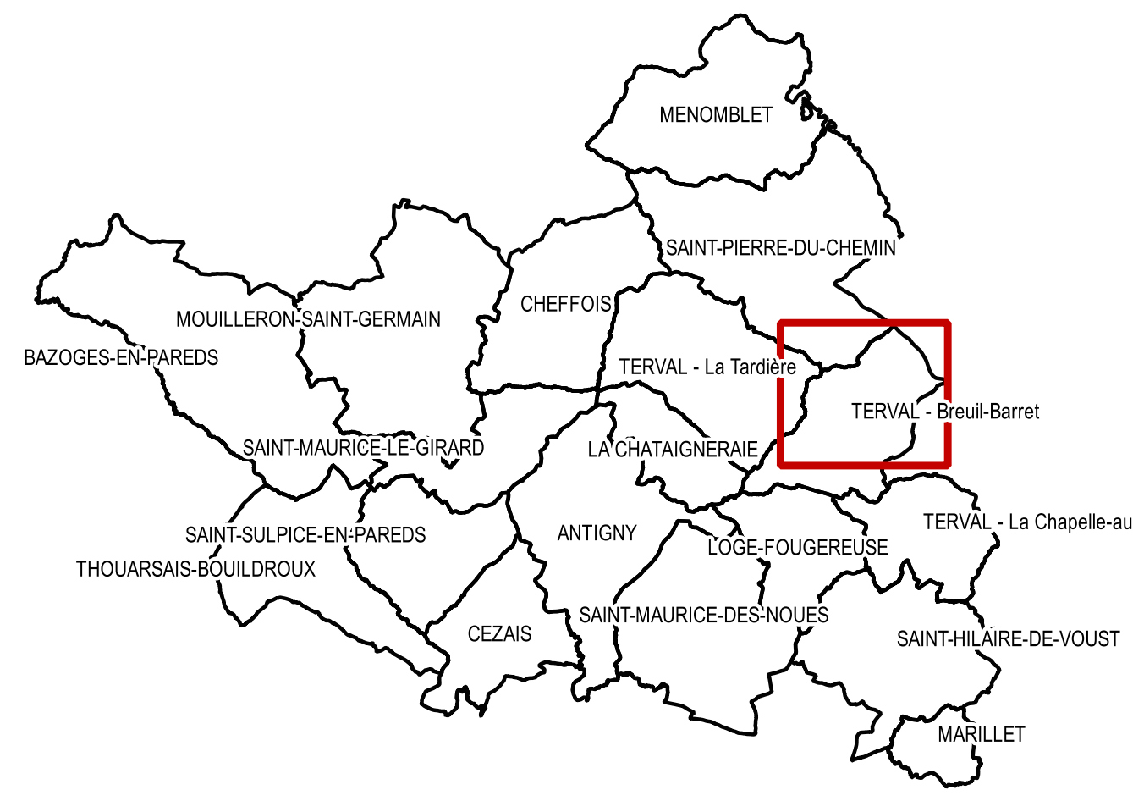

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- □ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- □ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟩 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- □ NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ● ● ● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ▩ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▤ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▤ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▤ PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
BREUIL-BARRET	12	Accès zone	Commune	532
BREUIL-BARRET	13	Bassin d'orage	Commune	5378
BREUIL-BARRET	14	Aménagement et sécurisation carrefour	Commune	826
BREUIL-BARRET	15	Lagunage	Commune	11312
BREUIL-BARRET	16	Liaison douce	Commune	65
BREUIL-BARRET	17	Liaison douce	Commune	161

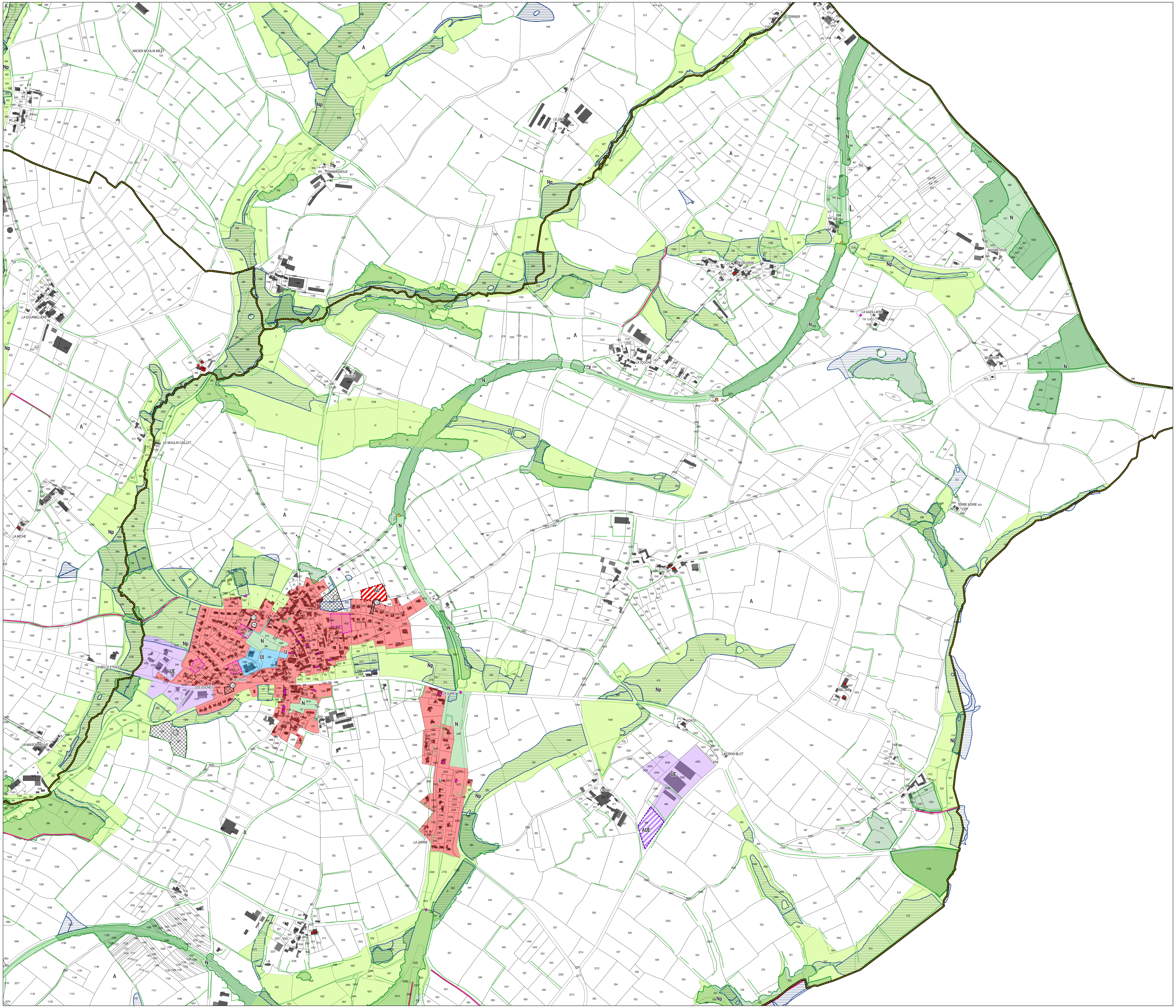

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERVAL - BREUIL-BARRET - SUD

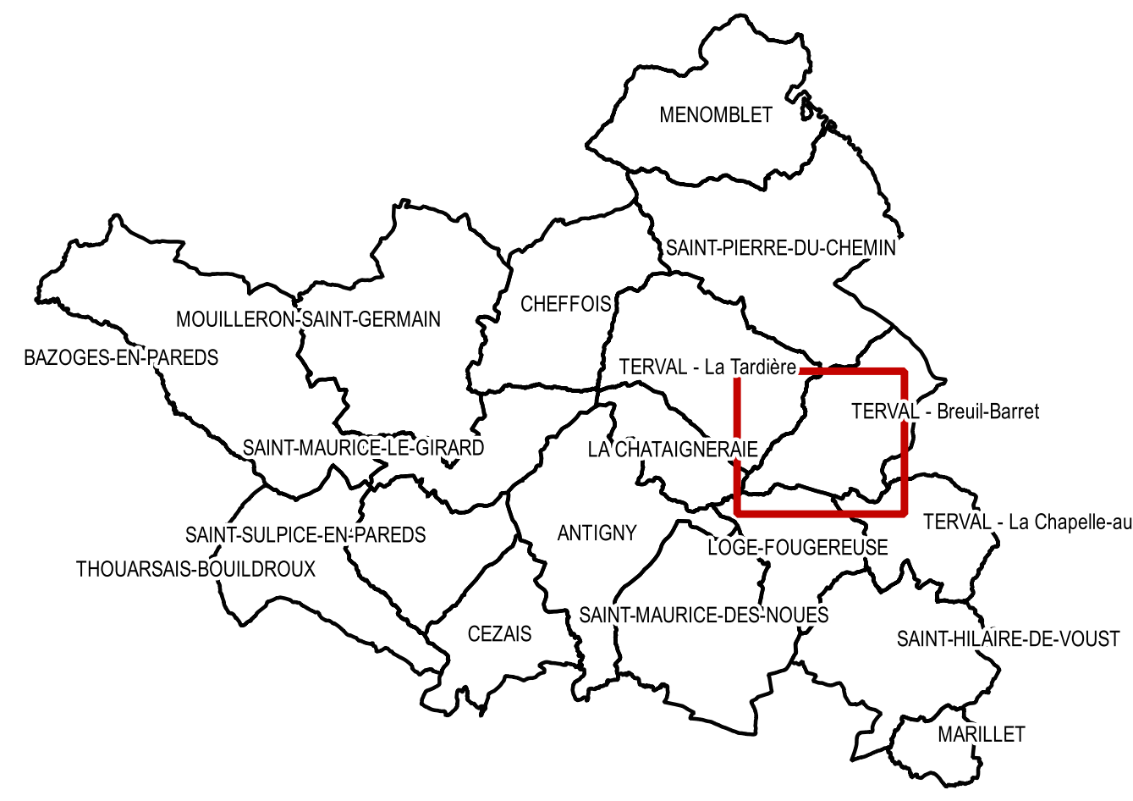

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme & architecture
Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs
Eau-Méga Conseil en Environnement
CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX
Territoires Mutation Urbaniste Conseil
Géo Vendée Maison des Communes

LEGENDE

- ■ Bâti dur
- ■ Bâti léger
- □ Parcelle
- ▭ limites communales

Zonage

- 🟥 U : Zones urbaines mixtes
- 🟦 Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- 🟪 UE : Zones urbaines à dominante économique
- ▨ AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- ▨ AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- □ A : Zones agricoles
- 🟩 N : Zones naturelles et forestières
- 🟩 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- 🟨 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- 🟩 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- 🟦 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- 🟧 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- ■ NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- 🟩 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- 🟩 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- — Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- ▲ Eléments de petit patrimoine
- ◆ Immeubles remarquables
- ◆ Sites Bâtis Remarquables protégés
- — Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- ▤ Zones humides protégées
- ● Arbres remarquables protégés
- ●●● Alignements d'arbres protégés
- — Haies remarquables protégées
- ▩ Boisements remarquables protégés
- — Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- — Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- ☒ Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- ▨ Secteurs couverts par OAP "Mobilisation urbaine Habitat" - dispo. générales
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- ⬚ Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- ▦ Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- ▤ PPRI Le Lay : zone rouge
- ▤ PPRI La Vendée : zone bleue
- ▤ PPRI La Vendée : zone rouge

N

Echelle 1:4636,963487

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
BREUIL-BARRET	12	Accès zone	Commune	532
BREUIL-BARRET	13	Bassin d'orage	Commune	5378
BREUIL-BARRET	14	Aménagement et sécurisation carrefour	Commune	826
BREUIL-BARRET	15	Lagunage	Commune	11312
BREUIL-BARRET	16	Liaison douce	Commune	65
BREUIL-BARRET	17	Liaison douce	Commune	161